

Au sommaire de ce numéro :

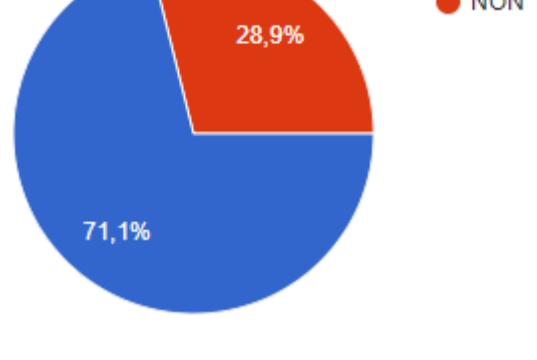
- Le Télétravail: résultat de notre enquête

Le Télétravail, résultat de notre enquête

L'Ugict - CGT a lancé, le mardi 2 Juin, une enquête sur le télétravail. Vous trouverez donc, ci-après, le résultat et les propositions que l'Ugict - CGT portera, lorsque la direction sera enfin prête à ouvrir des négociations.

Nous avons reçu 203 réponses sur 720 personnes consultées, ce qui dans la période où tout le monde n'avait pas un accès internet aisé est un très bon résultat.

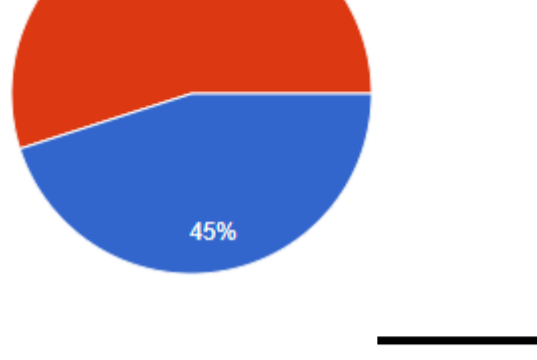
Question: Diriez-vous que votre zone de travail chez vous est adaptée au télétravail ?



Avis Ugict-CGT: nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne car l'espace de télétravail ne s'improvise pas. Mieux vaut être bien installé pour passer, chez soi, 8h devant un écran, en audio, avoir de l'espace pour des documents papier, etc... Une zone dédiée est un must, une zone adaptée est obligatoire. Un espace non adapté peut très vite créer des problèmes jusqu'à des Troubles Musculo Squelettique et Troubles Psycho Sociaux

La situation particulière, liée au COVID-19, ne fait qu'accroître ce problème car souvent toute la famille s'est retrouvée en télétravail ou en télé-étude pour les enfants.

Question: Télé-travaillez-vous dans une pièce dédiée ?



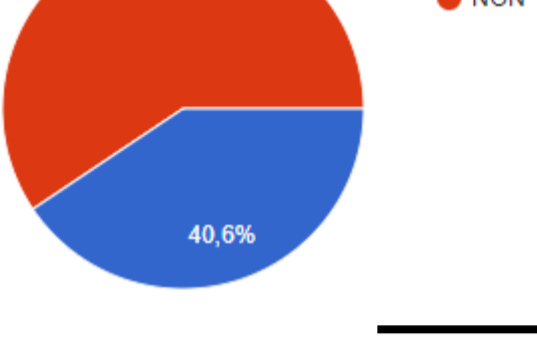
Revendication Ugict-CGT:

Le télétravail ne peut en aucun cas être imposé. Si un salarié ne dispose pas d'une zone au minimum adaptée il ne doit pas télé-travailler pour sa santé et sa sécurité.

Une visite au domicile par le CSSCT peut être mise en place pour aider à avoir une bonne installation.

Si une zone de co-travail existe à proximité du domicile du salarié, cette solution doit être privilégiée. Les frais doivent être intégralement couverts par l'entreprise

Question: Etes-vous bien équipé en matériel (bureau, chaise, etc...) pour du télétravail ?

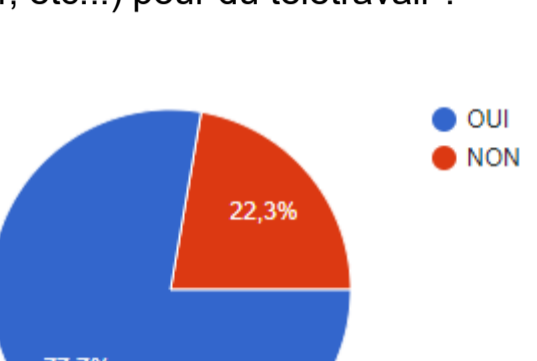


Avis Ugict-CGT: Il est important d'être bien installé à son bureau que ce soit dans l'entreprise ou chez soi. Un respect des bonnes pratiques ergonomiques s'impose, sinon bonjour les douleurs, les tendinites, le mal de dos, les yeux, etc...

Revendication Ugict-CGT:

Lorsque le salarié ne dispose pas d'un bureau, d'un siège, ou d'une zone de co-travail, etc... nous proposons de mettre en place une prime d'installation qui couvre un certain % des frais selon règle URSSAF.

Question: Etes-vous bien équipé en bureautique (PC, clavier, etc...) pour du télétravail ?



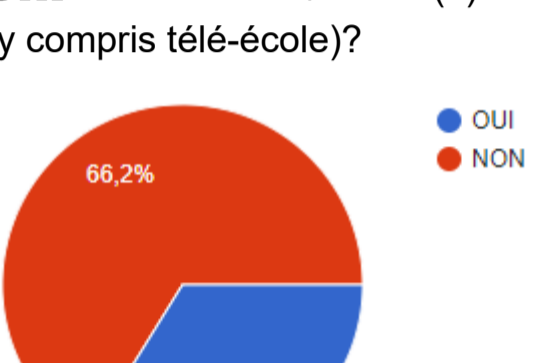
Avis Ugict-CGT: Il est obligatoire de retrouver les mêmes matériels chez soi qu'au bureau. Un / deux écrans, un clavier, une souris adaptée, etc...

Les managers ont réagi très différemment lors de l'imposition du télétravail liée à la crise Covid-19. Certains ont autorisé l'emprunt d'écrans, clavier, etc... voire même de siège quand d'autres petits mesquins refusaient tout en bloc !

Revendication Ugict-CGT:

L'entreprise doit fournir aux salariés qui télé-travaillent tout le matériel informatique nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées.

Question: Etes-vous le/la seul(e) chez vous en télétravail (y compris télé-école)?



Avis Ugict-CGT: S'il est vrai que la situation particulière due à la crise du Covid-19, a fait que l'ensemble des membres d'une même famille s'est retrouvé connecté au réseau du domicile, qui n'est pas forcément prévu pour ça. Si le télétravail ou les télé-études se généralisent, ce qui semble être la tendance, nous retrouverons souvent plusieurs personnes au domicile à devoir se connecter.

Là encore, tous les quartiers ou villages ne sont pas forcément au même niveau d'équipement, ce qui crée des inégalités.

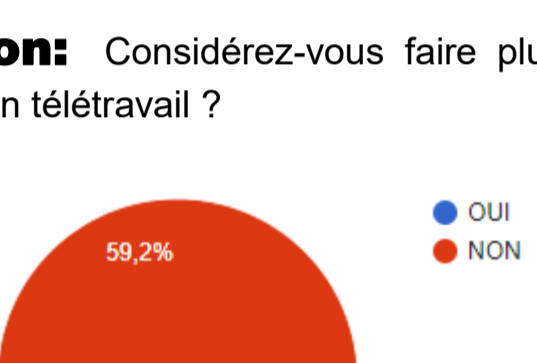
Revendication Ugict-CGT:

L'entreprise doit s'assurer que le réseau de chaque salarié est adapté à l'ensemble des besoins de son foyer.

Si ce n'est pas le cas:

- Le salarié ne peut se voir être obligé de télé-travailler
- Il peut se rendre dans une zone de co-travail proche de son domicile, dont les frais doivent être intégralement couverts par l'entreprise
- Il est autorisé à utiliser son portable comme modem et l'entreprise lui fournit un forfait correspondant à son besoin.

Question: Considérez-vous faire plus d'heures de travail en télétravail ?



Avis Ugict-CGT: L'un des avantages du télétravail est de pouvoir aménager sa journée entre temps de travail et temps personnel, mais la maîtrise du temps de travail reste primordiale. Le temps de travail doit être quantifié et mesurable pour éviter les abus.

Le droit à la déconnexion est aussi un impératif. Trop de salariés reçoivent des mails tard le soir, les jours de repos, pendant leurs congés, etc... et se sentent souvent obligés de répondre pour ne pas être mal vu par leur hiérarchie.

Lundi matin 8h15 *

* Mais si je t'ai envoyé l'info hier au soir, tu sais très bien ce que je t'ai demandé de faire pour ce matin !

* Oui mais dimanche à 23h25 ! Moi je n'étais pas connecté, je ne l'ai lu que ce matin à 8h00 en arrivant. Donc laisse moi un peu de temps pour répondre

* C'est ton problème, débrouille-toi !

* dialogue rare mais bien réel malheureusement !

Revendication Ugict-CGT:

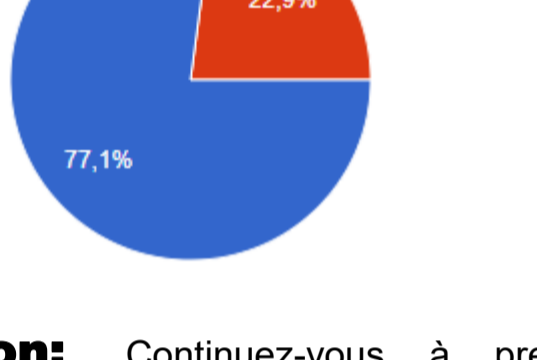
L'entreprise doit s'assurer que le temps de travail est bien respecté et qu'aucun manager n'abuse de son pouvoir hiérarchique pour inciter des salariés à travailler plus que de raison.

Nous demandons à ce qu'une plage horaire* soit définie (par exemple 7h — 19h) hors de laquelle aucune communication n'est possible: pas de mails, de skype, ni de mails de relance automatique etc... Les applications métiers restent disponibles, chacun peut donc continuer à aménager son temps de travail comme il le souhaite. Les mails envoyés après 19h ne seront reçus que le lendemain 7h.

D'autres entreprises l'ont fait et ça marche !!!... Tous les salariés, managers compris ont retrouvé la sérénité perdue.

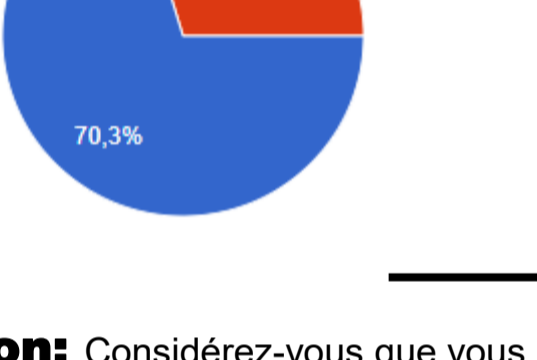
* Les personnes soumises à astreintes, 7/24, etc... peuvent aménager cette plage horaire

Question: Arrivez-vous à maîtriser correctement vos horaires ?



Avis Ugict-CGT: Le télétravail permet de mieux se concentrer sur certaines tâches, car l'on est moins dérangé qu'au bureau. Par contre les discussions de couloir disparaissent et sont difficiles à remplacer.

Question: Continuez-vous à prendre vos pauses ?



Question: Considérez-vous que vous êtes :



Question: Considérez-vous que vous êtes :



Avis Ugict-CGT: Le télétravail a-t-il un coût pour le salarié ? Est-ce une dépense ? Un gain ?

Lorsqu'on est au bureau, l'entreprise prend en charge:

- Une prime de transport
- Les consommables: électricité, internet, chauffage, eau, etc..
- Participe au repas
- Les taxes et impôts immobiliers

Lorsqu'on télé-travaille:

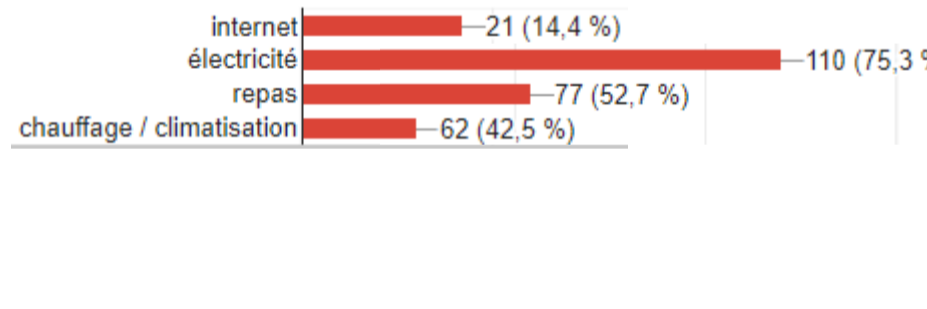
- Le transport disparaît
- Les consommables sont à la charge du salarié
- Le repas est à la charge du salarié
- Les taxes et impôts sont à la charge du salarié

Le code du travail précise que lorsqu'un salarié utilise des moyens personnels pour son entreprise celle-ci doit le dédommager.

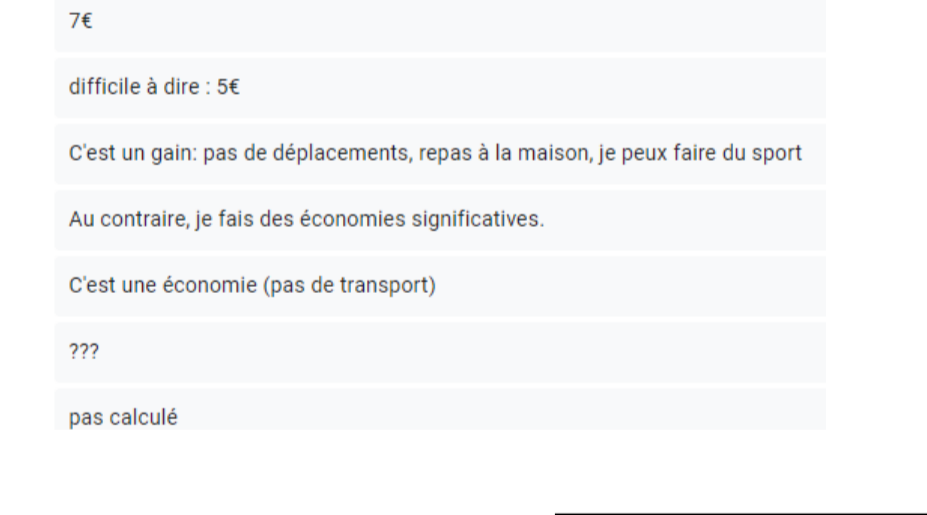
Revendication Ugict-CGT:

L'entreprise doit mettre en place une prime télétravail qui pourrait être un forfait journalier à évaluer suivant les règles URSSAF

Question: Avez-vous des dépenses supplémentaires en télétravail ?



Question: Pouvez-vous estimer le surcoût journalier du télétravail ?



Avis Ugict-CGT: Les réunions virtuelles ne remplacent pas celles en face à face, un skype ne remplace pas une discussion de couloir, une plaisanterie via le net peut être très mal perçue, un smiley ne placera jamais un sourire, en bref nous avons besoin de cette proximité pour mieux communiquer et mieux travailler ensemble.

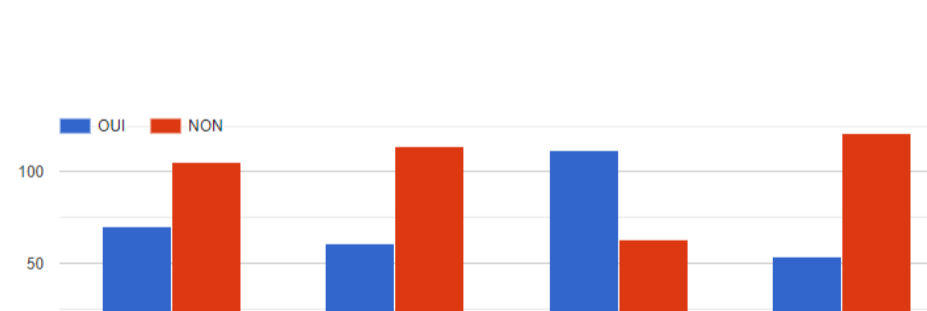
Durant cette période de télétravail forcé nous nous sommes adaptés contraints et forcés. Des managers ont basé leur relation sur la confiance, d'autres ont joué au petit chefillon en demandant contrôle, rapport, etc...

Beaucoup d'entre nous appréhendent que le télétravail ait un impact négatif sur leur évolution de carrière. Ce qui ne doit pas être le cas.

Revendication Ugict-CGT:

L'entreprise doit garantir les indépendances managériales et l'évolution de carrière indennement des méthodes de travail, particulièrement pour éviter des jugements subjectifs.

Question: Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes :



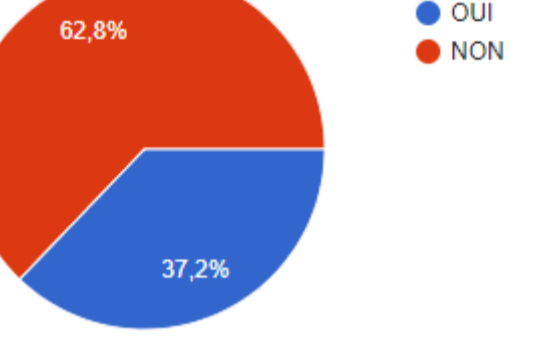
Avis Ugict-CGT: La sécurité et la santé de tous doivent rester la priorité de l'entreprise que l'on soit au bureau ou en télétravail.

En cas de vol, incendie, etc... qui assure le matériel de l'entreprise présent au domicile du salarié ?

Qu'est-ce qu'un accident de travail lorsque l'on télé-travaille?

Ces questions méritent d'être posées et surtout encadrées pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et d'abus.

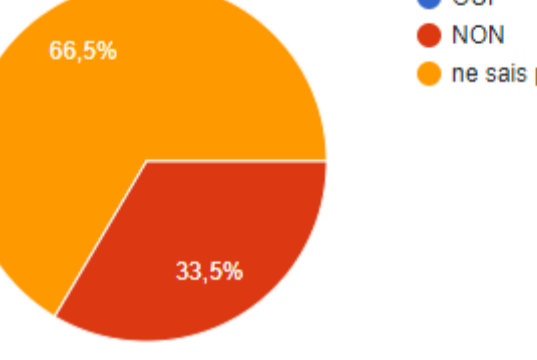
Question: Pensez-vous que votre évolution professionnelle est garantie ?



Revendication Ugict-CGT:

L'entreprise doit garantir les indépendances managériales et l'évolution de carrière indennement des méthodes de travail, particulièrement pour éviter des jugements subjectifs.

Question: Votre assurance vous demande-t-elle un surcoût ?



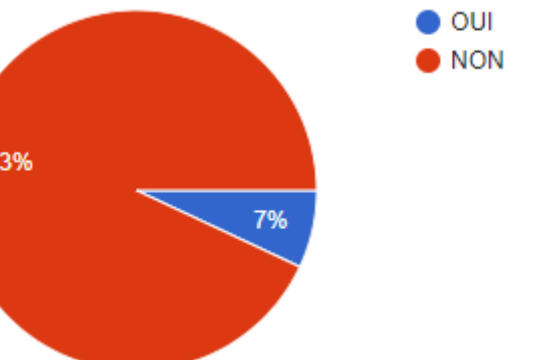
Avis Ugict-CGT: La sécurité et la santé de tous doivent rester la priorité de l'entreprise que l'on soit au bureau ou en télétravail.

En cas de vol, incendie, etc... qui assure le matériel de l'entreprise présent au domicile du salarié ?

Qu'est-ce qu'un accident de travail lorsque l'on télé-travaille?

Ces questions méritent d'être posées et surtout encadrées pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et d'abus.

Question: Savez-vous quels sont les recours en cas d'accident en télétravail ?



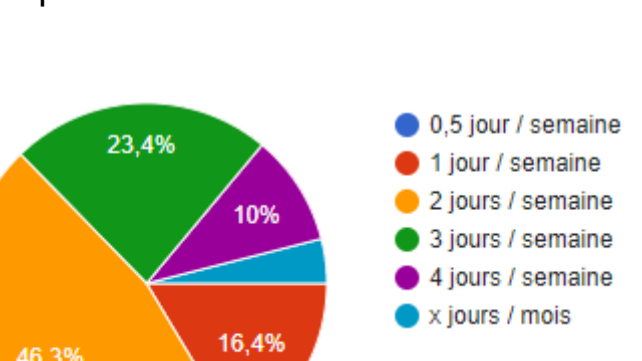
Revendication Ugict-CGT:

L'entreprise doit informer et prévenir chaque salarié sur les risques sécurité et santé.

L'entreprise doit prendre à sa charge tout surcoût éventuel d'assurance domicile.

L'entreprise doit s'engager à déclarer tout accident de travail comme elle doit le faire lorsque le salarié est présent dans l'entreprise

Question: Dans le cas du télétravail quel serait le bon équilibre pour vous ?



Avis Ugict-CGT: Vos réponses montrent qu'il est nécessaire d'avoir un bon équilibre entre télétravail et présentiel.

Ceci montre que la charte mise en place unilatéralement par la direction n'est pas suffisante et qu'il est nécessaire d'ouvrir des négociations.

Revendication Ugict-CGT:

Ouverture de négociation pour un accord télétravail

En conclusion, tout d'abord merci pour toutes ces réponses et commentaires enrichissants. Forts de ces résultats, nous allons mettre à l'ordre du jour d'un CSE, la demande d'ouverture d'une négociation sur le télétravail.

En cas d'un nouveau refus de la direction, nous vous proposerons des actions pour que la direction entende les revendications des salariés.